



La 2^e vie des équipements électriques

Mardi 21 janvier 2020

Speed-Meeting
Strasbourg

ECOLOGIC : Eco-organisme des D3E





La 2^e vie des équipements électriques

Les D3E professionnels

Gestion des D3E par les détenteurs professionnels sur le territoire

Gestion des D3E professionnels par les collectivités



EcoLogic

Les D3E professionnels
Les agréments d'Ecologic



Les équipements concernés

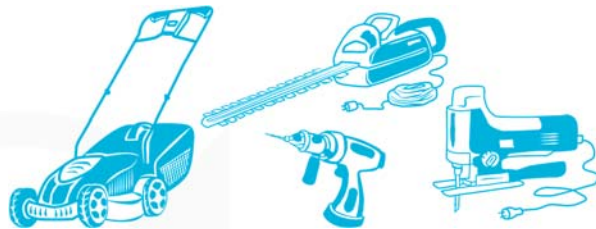
Equipements informatiques



Equipements de sports et loisirs



Equipements de l'outillage

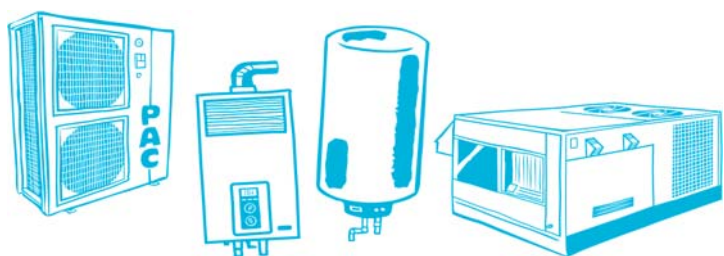


Distributeurs automatiques



Les équipements concernés

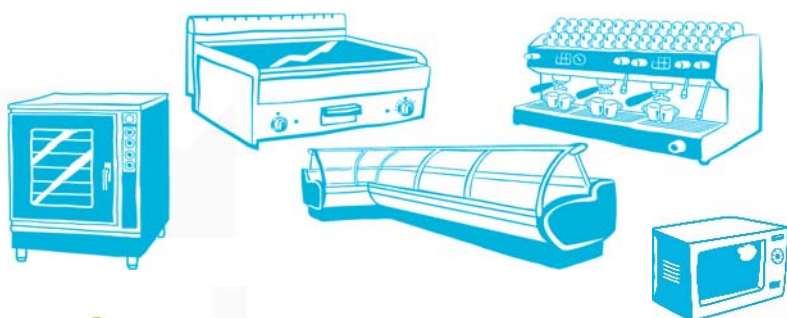
Equipements du génie climatique



Equipements de froid professionnel



Equipements de cuisine



+ Depuis 2018
Cartouches et toners
Prises et interrupteurs





Gestion des DEEE par les détenteurs professionnels sur le territoire
En collecte ou en dépose via e-dechet



Une plateforme e-dechet pour les professionnels

- L'entreprise crée son compte sur la plateforme : <https://www.e-dechet.com/authentication>
- Elle reçoit ses identifiants dans les 72h
- Elle sélectionne l'option qui lui convient
 - Faire enlever pour plus de 500kg de D3E
 - Apporter pour moins de 500kg de D3E



Option 1 « faire enlever »

Les conditions de gratuité de la collecte Ecologic :

- Minimum de 500kg de D3E tout compris pour déclencher un enlèvement
- Equipements prêts à la collecte (mis sur palettes filmées ou dans un grand carton sur palette)
- Equipements dénués d'emballage
- Equipements stockés à quai ou au rez-de-chaussée et à moins de 50m de la zone de stationnement du camion de collecte
- Equipements déparés par flux (Ecrans, PAM, GEM froid et GEM hors froid)



Option 1 « faire enlever »

Le déroulement de la collecte

- L'entreprise crée sa liste d'équipements à faire enlever et sélectionne des services au besoin, indique son adresse et valide sa commande
- L'opérateur appelle l'entreprise dans les 72h pour lui proposer une date d'intervention dans les 10 jours ouvrés maximum
- L'opérateur dépose une copie du bordereau de suivi de déchets lors de la collecte. A ce moment là Ecologic prend la responsabilité juridique des déchets
- L'entreprise suit ses opérations via la plateforme et accède aux documents de traçabilité réglementaires (BSD et certificat d'engagement de traitement)



Option 2 « déposer »

- A terme, l'entreprise indiquera son adresse et trouvera sur la carte le point d'apport gratuit le plus proche de chez lui
- En attendant que la carte soit mise en ligne, l'entreprise télécharge la liste des points d'apport gratuit et trouve celui qui est le plus proche de chez elle.
- Elle lui apporte ensuite ses D3E dont la quantité doit être inférieure à 500kg
- L'entreprise a la possibilité d'apporter un bon de dépôt fourni par Ecologic et de le faire signer à la structure qui l'accueille



EcoLogic

Gestion des D3E professionnels par les collectivités
Ce que les collectivités peuvent offrir aux professionnels



Créer un espace pour les professionnels en déchetterie

- La collectivité réserve un espace pour les professionnels sur une ou plusieurs déchetterie(s)
- Elle s'inscrit sur e-dechet pour passer les demandes d'enlèvement de ces D3E
- Elle peut également signer le contrat point de collecte pour ces D3E professionnels, ainsi que l'annexe 4 pour devenir point d'apport Ecologic. Ceci permet :
 - À Ecologic de réorienter sur cette(s) déchetterie(s) les professionnels pour le dépôt de leurs D3E
 - A la collectivité d'obtenir des contenants pour l'espace dédié
 - A la collectivité de recevoir une rétribution pour les tonnages récupérés (à partir de 2T par an)



Organiser une/des collecte(s) inter-entreprises

- Les entreprises de la zone ont un besoin d'enlèvement de D3E mais n'ont pas individuellement 500kg
- La collectivité devient porteur de projet d'une collecte inter-entreprises et se crée un compte sur e-dechet
- Les entreprises et administrations de la zone regroupent leurs D3E en un point
- Au bout de 500kg de D3E massifiés sur ce point, la collectivité déclenche une collecte sur e-dechet dans les conditions habituelles
- La collectivité suit sur son compte ses enlèvement et documents de traçabilité




Réorienter les professionnels vers Ecologic

- Pour une demande de collecte ponctuelle

Jonathan CROS : 01 76 52 00 00 / 06 88 09 85 48 - jcros@ecologic-france.com

- Pour une demande de collecte régulière et/ou la signature d'un contrat



Ile de France

Amélie Heurtier
06 31 18 00 14
aheurtier@ecologic-france.com

Thomas Deshoulières
06 37 08 17 31
tdeshoulieres@ecologic-france.com

Elise Créteil
06 37 12 53 32
ecretel@ecologic-france.com

Pauline Villard
07 63 13 59 42
pwillard@ecologic-france.com





La 2^e vie des équipements électriques



Amélie HEURTIER

Responsable Développement Régional Nord Est

Tél : 01 30 57 79 22 - 06 31 18 00 14

Email : aheurtier@ecologic-france.com



www.ecologic-france.com



Ecologic France - 15 bis avenue du centre, 78280 Guyancourt
Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com